

CHAPITRE 4

Les Valeurs Universitaires – رقيم الجامعية

4. LES VALEURS UNIVERSITAIRES

4.1. Définition du concept de valeur

Les valeurs rassemblent les idéaux auxquelles les membres d'une société adhèrent. Les valeurs sont un concept central des sciences sociales depuis leur origine qui permet d'expliquer l'organisation et le changement, au niveau de la société comme à celui des individus. On utilise les valeurs pour caractériser les individus ou les sociétés, pour suivre le changement au cours du temps, et pour expliquer les motivations de base qui sous-tendent attitudes et comportements.

4.2. Les valeurs universelles

Les valeurs universelles sont formées par des normes comportementales implicites qui s'avèrent nécessaires pour vivre dans une société harmonieuse et pacifique. Elles ont la particularité d'être partagées socialement même si les valeurs peuvent varier d'une personne à l'autre. On peut dire que la bonté, la solidarité, le bénévolat et l'honnêteté sont des vertus souhaitées dans n'importe quel pays ou région. Donc, ce sont des valeurs universelles.

4.3. Les valeurs pour l'université

Les universités sont des institutions qui ont pour fonction de dispenser un enseignement. Cette démarche d'enseignement et d'apprentissage est fondée sur les valeurs et l'éthique.

Les universités ont aussi une autre fonction d'interaction avec la société. L'université de par ses missions multiples et son impact sur l'économie et la société en général (compétitivité, popularisation, employabilité, innovation, entrepreneuriat et gouvernance) et face aux nombreux défis auxquels elle fait face pour exister, se doit de définir les valeurs qu'elle doit mettre en avant et les inculquer à ses membres : étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques.

Les valeurs communes à tout l'enseignement supérieur sont définies comme :

- L'engagement à poursuivre la vérité ;
- La responsabilité de partager la connaissance ;
- La liberté de pensée et d'expression ;
- L'analyse rigoureuse des preuves et le recours à une argumentation raisonnée pour atteindre une conclusion ;

- La volonté d'écouter les autres points de vue et de les juger sur leurs mérites ;
- La prise en compte de la façon dont nos propres arguments seront perçus par les autres
- La volonté de tenir compte des implications éthiques de certains résultats et de certaines pratiques.

4.3.1. Les valeurs sociales

En tant qu'organisme créé par l'état, les entités universitaires Algériennes sont des institutions éminemment sociales. De ce fait, elles sont fondamentalement engagées dans le devenir du projet que se donne la société. Elles doivent suivre les fluctuations, les progrès et les changements de cette vie nationale et de cette vie universelle. Donc, elles doivent promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute société humaine.

Les valeurs sociales sont :

- L'éducation : Éduquer c'est, d'une manière générale, former et développer l'être humain et, d'une manière particulière, former et développer l'esprit humain.
- La culture : La formation et le développement de l'être humain ne sont assurés pleinement que dans la mesure où les connaissances acquises permettront de développer la culture.
- Le multiculturalisme : L'Université s'ouvre aux autres cultures en regard de la profondeur, de la transcendance et des valeurs de ces autres cultures.
- Le pluralisme : Les êtres humains sont à la fois multiples et individuels dans leurs croyances, leurs opinions, leurs tendances et dans leurs mentalités.
- Le travail : Le travail a une valeur sociale indéniable. L'Université fait en sorte que le travail soit valorisant et valorisé.
- Le développement technologique : La réalisation de travaux de recherche liés au développement technologique est favorisée en regard des retombées sociales.
- Le bien-être : Veiller au bien-être des membres de la société sur le plan moral et intellectuel.

4.3.2. Les valeurs Communautaires

Les membres de la communauté universitaire ont comme objectif de participer au développement et à la promotion des principales valeurs qui sont à la base de toute communauté.

Les valeurs communautaires sont :

- **La loyauté** : Les membres font preuve de loyauté, c'est-à-dire ils sont entièrement fidèles à leurs engagements envers la communauté universitaire.

- **La solidarité** : La solidarité s'exprime par une vive conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale d'assister les membres de la communauté universitaire.

- **Le dialogue** : Appelés à exercer quotidiennement leur esprit de solidarité communautaire, les membres dialoguent autant lorsqu'ils sont placés dans un contexte de positions controversées ou opposées.

- **L'engagement** : L'engagement est une attitude d'une personne qui, prenant conscience de son appartenance à la communauté, renonce à une position de simple spectateur et devient acteur, partenaire pour l'avenir même de la communauté.

- **L'entraide** : L'entraide consiste à accorder son aide à l'un ou l'autre des membres de la communauté aux fins d'une meilleure atteinte des objectifs communautaires.

- **La collaboration** : L'exercice de la vie communautaire favorise la collaboration ou le travail en commun.

4.3.3. Les valeurs Professionnelles

La mission générale des entités universitaires fait état du développement individuel, collectif et de la promotion humaine. En conformité avec leur mission d'éducation, ces entités universitaires se doivent donc de promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute éducation de nature professionnelle.

Les valeurs professionnelles sont :

- **La compétence** : La compétence consiste en des connaissances approfondies et reconnues qui confèrent le droit de juger et de décider en certaines matières.

- **L'assiduité** : L'exercice des attributions de son emploi au mieux de sa compétence implique nécessairement l'exercice de l'assiduité.

- **L'intégrité scientifique et académique** : Les comportements et les attitudes qui prévalent lors de l'exécution des travaux d'enseignement, de recherche ou de création doivent assurer la sauvegarde des valeurs fondamentales liées à l'intégrité scientifique.

- **La propriété intellectuelle** : Les entités universitaires sont interpellées à lutter contre toute forme de fraude, telles que plagiat, fabrication délibérée ou falsification de données, reproduction non autorisée, usurpation du statut d'auteur, piratage de thèses ou de projets, etc...

- **La probité** : L'exercice de sa fonction se fait avec honnêteté, justice et intégrité, soit avec probité absolue.
- **La transparence** : La transparence implique de rendre l'information accessible aux tiers, incluant les membres de son organisation. Ainsi, La production, la collecte, l'utilisation et le transfert de données font l'objet de procédures transparentes. Elles doivent satisfaire au respect de la personne, aux intérêts des entités universitaires et à ceux de la collectivité en général.
- **La continuité** : La continuité exige de s'assurer que, lors de la passation du pouvoir, tout ce qui est nécessaire à l'exercice dudit pouvoir soit accessible.
- **L'efficience** : L'efficience est une valeur qui fait en sorte que l'on obtient un rendement optimal tout en maintenant une utilisation minimale des ressources.
- **La diligence** : La diligence fait en sorte que l'on est empressé dans l'exécution de son travail. Toutefois, l'empressement est tel que le travail se fait avec soin attentif, minutie et application.
- **La conformité** : Les membres s'assurent que leurs activités sont conformes aux lois, règlements, politiques et procédures en vigueur.
- **Le désintéressement** : Le désintéressement est une valeur qui fait en sorte que, dans l'exercice de ses fonctions, l'on se détache de tout intérêt personnel.
- **La confidentialité** : Maintenir un niveau élevé de confidentialité en protégeant l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information des universités, notamment les dossiers personnels des étudiants, des employés et du personnel enseignant, et les documents administratifs, pédagogiques et scientifiques.
- **L'imputabilité** : L'imputabilité est cette possibilité de considérer une personne, du point de vue matériel et éthique, comme responsable de ses actions.
- **La liberté de l'enseignement et de la recherche** : Elle est constitutive de la liberté académique. Elle est la condition nécessaire de la recherche de la vérité. Elle suppose par ailleurs l'indépendance dans la gestion des relations avec les milieux professionnels et les partenaires.